

Le 20 avril 2023

Réaction aux propos tenus à l'endroit de Catherine Fournier

À la lumière de tous les commentaires émis sur la place publique ainsi que les mythes et préjugés ayant circulé depuis la prise de parole de Madame Catherine Fournier, le Réseau des CAVAC tient à apporter son éclairage sur la situation dans le but de sensibiliser la population à la réalité des personnes victimes et d'expliquer les réactions possibles à un événement traumatique.

Depuis deux jours, il a été possible de lire les nombreux commentaires d'internautes, mais aussi d'entendre dans certains médias, des propos malheureux que plusieurs croyaient appartenir à une autre époque. Des propos blâmant la personne victime pour ce qu'elle a vécu alors que l'unique responsable est l'agresseur. Peu importe l'habillement d'une personne, qu'elle ait choisi de se rendre chez l'agresseur de son plein gré et peu importe les attentes que ce dernier peut avoir, la responsabilité d'une agression sexuelle ne revient en aucun cas à la personne victime.

D'autres gens s'étonnent également dans leurs commentaires de voir une personne victime d'une agression sexuelle être incapable de bouger, de repousser l'agresseur ou de quitter. Pourtant, les études démontrent que dans 80 à 85% des cas, la personne fige au moment de l'événement plutôt que de fuir ou de combattre. Elle peut aussi se détacher de la scène à laquelle elle est confrontée.¹ Cette réaction est tout à fait normale, c'est la situation qui est anormale.

Nous croyons aussi pertinent de nommer certaines conséquences pouvant être vécues par une personne victime à la suite d'une agression sexuelle alors qu'il est très fréquent qu'elle ne dénonce pas son agresseur immédiatement. Plusieurs personnes victimes peuvent craindre l'impact d'une dénonciation sur leur vie ou encore sur celle de leur agresseur, qui est dans la majorité des cas une personne qu'elle connaisse et apprécie. Elles sont nombreuses à d'abord tenter d'oublier et à utiliser des mécanismes de protection afin de ne pas être confrontées à cette réalité. Il est donc très commun que le dévoilement se fasse des mois, voire des années suivant l'agression.

Nous espérons sincèrement que ces explications puissent contribuer à faire réduire la circulation des mythes et préjugés à l'endroit des personnes victimes. Il est à souhaiter que tous profitent de cette occasion pour s'informer et évoluer dans la bienveillance.

¹ *Le trouble de stress post-traumatique : Reconnaître, comprendre et intervenir (2020, Évelyne Donini, M.ps)*

À propos

Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels offrent des services gratuits et confidentiels aux personnes victimes d'infraction criminelle et leurs proches ainsi qu'aux témoins. Le Réseau des CAVAC représente 17 centres d'aides présents dans toutes les régions du Québec.

Pour de l'information supplémentaire ou pour une demande d'entrevue, merci de contacter :

Marie-Christine Villeneuve
Coordonnatrice aux communications et relations publiques
Réseau des CAVAC
819 593-3805
mariechristinevilleneuve@reseaucavac.ca